

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2022-10-395**

27 octobre 2022

### **Désignation modificative des membres de la commission Audit et finances**

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu le Règlement intérieur du Conseil d'administration, notamment son article 6,

Vu le Règlements intérieur de la commission Audit et finances de France compétences, notamment leur article 2.1,

Vu la délibération n° 2022-01-002 du Conseil d'administration de France compétences du 27 janvier 2022, portant désignation des Présidents des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et finances,

Vu la délibération du 2022-02-004 du Conseil d'administration de France compétences du 17 février 2022 portant désignation modificative des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et finances,

Vu la délibération du Conseil d'administration de France compétences du 29 septembre 2022 portant désignation modificative du Président de la commission Evaluation et des membres des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et finances,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique entre le 21 octobre 2022 et le 27 octobre 2022,

### **Décide**

#### **Article 1**

Est désigné membres de la commission **Audit et finances** :

- **Membre titulaire** :
  - Madame Nora Mansour, DGEFP, en lieu et place de Monsieur Théophile BABAUD DE MONVALLIER.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris

Le 27 octobre 2022

Pierre DEHEUNYNCK  
Président du Conseil d'administration